

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°111 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION D'ACCEPTATION DE L'ACCORD
SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE, APPROUVE PAR LE CONSEIL DES
GOUVERNEURS LE 1^{ER} JUILLET 1959**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Kiswendsida Evariste ZONGO, rapporteur.

Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 11 octobre de 11 heures 30 minutes à 11 heures 45 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Kanibè TUINA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation d'acceptation de l'accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des Gouverneurs le 1^{er} juillet 1959.

Au préalable, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation le vendredi 13 septembre 2024, de 09 heures 30 minutes à 09 heures 50 minutes, au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations.

Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond, par le député Kiswendsida Evariste ZONGO, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE et madame Stella Eldine KABRE/KABORE, respectivement Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la Coopération régionale. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet en quatre points :

- contexte et justification,
- contenu de l'Accord,
- appel à l'acceptation de l'Accord,
- réserves à certaines dispositions de l'Accord.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAEDS.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- les immunités accordées aux fonctionnaires de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la conformité de ces immunités avec les conventions de Vienne en matière d'immunités ;
- les limites des privilèges et immunités diplomatiques ;
- les enjeux des privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires ;
- le fait que la deuxième réserve compromette la réalisation de la Centrale nucléaire au Burkina Faso ;
- les avantages dont bénéficie le Burkina Faso depuis son adhésion à l'AIEA ;
- les pays qui ont émis les mêmes types de réserves que le Burkina Faso ;
- les éléments dont dispose le Burkina Faso qui mettent en doute l'impartialité de la Cour internationale de justice ;
- l'exclusion des fonctionnaires et experts ayant la nationalité burkinabè, des privilèges et immunités de l'AIEA ;
- la conformité de l'Accord, objet du présent projet de ratification, avec la législation nationale sur l'énergie atomique et la sécurité nucléaire ;
- les impacts concrets du présent Accord sur la souveraineté nationale en matière de contrôle des installations nucléaires ;

- les dispositions prises par le Gouvernement afin de garantir le respect par l'AIEA des normes nationales de sécurité et de l'environnement tout en bénéficiant des privilèges et immunités ;
- les éventuelles mesures du présent Accord susceptibles d'influencer les futures coopérations internationales sur l'énergie nucléaire.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités permettra de :

- fluidifier les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Burkina Faso ;
- réduire les délais d'autorisation des missions au Burkina Faso ;
- favoriser une meilleure mobilité des experts et fonctionnaires de l'AIEA au Burkina Faso ;
- éviter d'accorder les privilèges et immunités de façon ponctuelle.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

Le Rapporteur



Kiswendsida Evariste ZONGO

Le Vice-président



Kanibè TUINA

Liste de présence des députés

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOM (S) | GROUPE CONSTITUE |
|-------------------|----------------------------|-------------------------|
| 1. | TUINA Kanibè | PDCE |
| 2. | SIDIBE Mariam | PP |
| 3. | HIEN Diédon Alain | OSC |
| 4. | KABRE Aboubacar | PDCE |
| 5. | ZONGO Kiswendsida Evariste | PDCE |
| 6. | ZONGO Sayouba | PDCE |
| 7. | NIGNAN Dida | FDS |
| 8. | SAWADOGO Isidore Tégwendé | FDS |

Liste des députés absents excusés

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOM (S) | GROUPE CONSTITUE | JUSTIFICATION |
|-------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|
| 1. | KONE Moussa | OSC | En mission |
| 2. | KABRE Kalifa | FVR | En mission |
| 3. | DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba | FVR | Raison de famille |
| 4. | BONZI Nonyeza | FVR | Raison de famille |

LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOM (S) | QUALITE |
|-----------------------|----------------------------|------------------------------|
| 1. | HIEN/WEDRAOGO Prisca | Administrateur parlementaire |
| 2. | KAMBIRE B. Albert | Administrateur parlementaire |
| 3. | BARRO/OUEDRAOGO Habibou W. | Secrétaire de direction |
| 4. | OUEDRAOGO Nestor | Agent de liaison |
| 5. | OUEDRAOGO Chaïda | Stagiaire |

LISTE DU PERSONNEL ABSENT EXCUSE

| N° D'ORDRE | NOM ET PRENOM (S) | QUALITE | JUSTIFICATION |
|-----------------------|-------------------------------------|--|----------------------|
| 1. | BAYALA Cyrille | Conseiller Technique du PALT auprès de la CDD | Raison de famille |
| 2. | OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige | Administrateur Parlementaire | En congé |